



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Sixième Commission

Point 172 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs

Afrique du Sud, Allemagne, Danemark, Espagne, France, Gabon, Luxembourg, Suède et Turquie : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale des employeurs,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation internationale des employeurs à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

